



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme la commune de Nonglard

Par arrêté n°2019_40 en date du 06 juin 2019, le maire de la commune de Nonglard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Pierre VIGUIE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**L'enquête se déroulera en mairie de Nonglard
du lundi 1^{er} juillet 2019 à 09h00 au jeudi 1^{er} août 2019 à 17h30.**

Le dossier d'enquête publique est consultable, durant l'enquête publique :

- En mairie de Nonglard aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi et vendredi de 08h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 18h00.
- Sur le site : <https://www.nonglard74.fr/Les-actualites/Projets-en-cours/Revision-PLU>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- **Soit le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie**
- **Soit par courriel à l'adresse : revision-plu@nonglard74.fr**
- **Soit par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Nonglard, 1 route du Chef-lieu, 74330 Nonglard**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- le lundi 1^{er} juillet 2019 de 09h00 à 11h30 ;
- le jeudi 11 juillet 2019 de 14h00 à 16h30 ;
- le samedi 20 juillet 2019 de 09h00 à 11h30 ;
- le jeudi 25 juillet 2019 de 09h00 à 11h30 ;
- le jeudi 1^{er} août 2019 de 15h00 à 17h30.

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire par courrier : Mairie de Nonglard, 1 route du Chef-lieu, 74330 Nonglard.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de 30 jours le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nonglard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet <https://www.nonglard74.fr>, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Affiché le 14 juin 2019